

Projet de Lycée modulaire, Vers un lycée plus inégalitaire au service de la sélection à l'entrée à l'université

■ *Réforme annoncée du lycée général et technologique : où en est-on et qu'en sait-on ?*

Jean-Michel Blanquer a confié à Pierre Mathiot, ancien directeur de Sciences-po Lille, une mission de réflexion sur le baccalauréat général et technologique. Son mandat est de mettre en oeuvre la volonté du candidat Macron de réduire à 4 le nombre d'épreuves du bac en terminale et d'adapter le diplôme à la réforme de l'orientation post-bac.

La mission doit remettre son rapport fin janvier, mais, au fil des fuites, les grandes lignes du projet semblent s'affirmer.

Il s'agit de supprimer les séries et de créer un lycée modulaire, avec une seconde générale (peut-être avec spécialisation au 2^e semestre), un tronc commun de disciplines en 1^{ère} et terminale (autour de 15h en 1^{ère} et 12h en terminale) et un duo de disciplines majeures à choisir parmi une dizaine de binômes définis nationalement, (autour de 12h en 1^{ère} et 15h en terminale). Les élèves devraient également faire le choix de 2 disciplines mineures

Le baccalauréat serait constitué, outre l'épreuve anticipée de français en fin de 1^{ère}, de 2 épreuves en terminale en fin de 1^{er} semestre (ou en mai) portant sur les 2 majeures, l'épreuve de philosophie et un oral pluri disciplinaire en juin. Pour les disciplines du tronc commun, une dose (ou non) de contrôle continu et/ou des épreuves ponctuelles anonymées sous forme de partiels, dont on est bien en peine d'imaginer les modalités mais pas les difficultés d'organisation dans les établissements. Le contrôle continu contera pour 40% de l'examen.

■ *Un lycée inégalitaire construit pour permettre la sélection en licence.*

Le projet « Mathiot » est construit au service de la sélection à l'entrée de la licence instaurée par la loi Vidal. En effet, les majeures, dont les résultats des évaluations seront connus au moment des réponses des universités sur Parcoursup, permettront de contrôler les « attendus » exigés pour sélectionner à l'entrée en licence.

Loin d'un enseignement général commun à toutes les séries, avec des heures d'approfondissement dans certaines disciplines, que revendique la CGT Educ'action, le tronc commun du projet ne serait qu'un alibi cachant une hyperspécialisation.

Il s'agit bien de spécialiser et d'orienter les élèves dès la 1^{ère}.

Le projet tourne ainsi le dos à un lycée émancipateur, aboutissement de la construction d'une culture générale et technologique commune et va aggraver les déterminismes sociaux déjà à l'oeuvre actuellement dans le choix des séries, entre les élèves des milieux favorisés, qui sauront choisir les bonnes majeures en fonction des « attendus » de Parcoursup et les autres.

Il risque également d'accroître les disparités territoriales entre établissements en mesure de proposer tous les duos de majeures et les autres.

Quant au baccalauréat, sa vocation de 1^{er} grade universitaire, ouvrant aux bachelier.ères les licences de leur choix, serait gravement remise en cause.

Un projet inquiétant pour les postes et les conditions de travail des personnels.

Des suppressions de postes massives . Le projet laisse présager une forte baisse des horaires élèves, avec 27h maximum en 1^{ère} et Terminale et des regroupements de classes avec la fin des séries.

Des disciplines en danger. Certaines ne seront pas dans le tronc commun et/ou intégreront peu de binômes de majeures. Cela pourrait entraîner une véritable saignée pour les langues vivantes autre que l'anglais, la SVT...

Une semestrialisation lourde de conséquences pour l'organisation du travail . Second semestre de terminale sans les disciplines du tronc commun, déjà évaluées, voire, comme on l'entend, second semestre de seconde dédié en partie à la découverte des majeures et donc, avec des horaires différents de ceux du 1^{er} semestre : c'est bien à une remise en cause des obligations de service hebdomadaires des enseignant.es que ce projet pourrait ainsi aboutir.

Il aurait aussi un impact évident sur d'autres personnels dont le temps de travail est annualisé, comme les personnels de laboratoire par exemple.

Des élèves triés à l'entrée de l'université.

Le projet de loi réformant Vidal est examiné à l'Assemblée nationale depuis le 12 décembre. Prenant prétexte de l'instauration du tirage au sort dans certaines filières et des difficultés de certain-es étudiant-es en licence, le gouvernement veut mettre en place une sélection qui ne dit pas son nom.

Les filières de licence dites en tension pourront ainsi refuser les demandes au vu des dossiers des élèves et des «*attendus*» que chaque section universitaire aura elle-même définis. Plus généralement, chaque université pourra imposer «*un contrat de réussite*» aux élèves sur ces mêmes bases. Si l'élève refuse ce contrat, il ou elle ne pourra pas accéder à l'orientation qu'il ou elle demande. Si l'élève accepte, rien ne garantit que l'université ne puisse pas l'exclure du cursus si elle estime que le contrat n'est pas rempli.

Le ministère de l'enseignement supérieur a publié des attendus nationaux. À leur lecture, les bachelier.ères technologiques sont quasiment écarté-es de la licence, les bacs pro le sont totalement. Quant aux élèves de L, ils/elles seront surpris-es de voir qu'il leur faudra une bonne culture scientifique pour s'inscrire en psycho.

Pour la CGT Éduc'action, cette sélection est inacceptable. L'obtention du baccalauréat, 1er grade universitaire doit permettre à chaque élève d'accéder à la poursuite d'études souhaitée.

La réponse aux réelles difficultés liées à l'orientation post bac doit être trouvée dans les moyens alloués à l'orientation, le recrutement de personnels universitaires en nombre suffisant pour satisfaire les demandes d'orientation mais aussi pour aider à la réussite de chacun-e en licence, en particulier pour des remédiations pédagogiques.

Pour la CGT Éduc'action, la loi Vidal et le projet de lycée modulaire sont les deux faces d'une politique éducative réactionnaire. Elle s'inscrit donc dans l'appel interfédéral de mobilisation des lycéen-nés, étudiant-es, personnels des universités et des lycées du jeudi 1er février 2018.

La CGT Éduc'action appelle les personnels de lycées à se réunir, dès maintenant, en assemblée générale pour débattre des réformes, à se mobiliser sous toutes les formes décidées collectivement, y compris par la grève le 1er février.

Elle appelle également l'ensemble des personnels du second degré à faire grève le 6 février, contre la baisse des dotations horaires des collèges et des lycées et contre le projet de réforme du baccalauréat et du lycée.